

INKASSOMED
La gestion globale des créances du monde médical

**Contrat de partenariat
Credit Decision**



Système de prix Credit Decision

Les prix de Credit Decision reposent sur le principe de l'abonnement et ne tiennent compte que du nombre d'informations effectivement obtenues.

Le compte online

Toutes les prestations sont facturées par le biais d'un compte online personnel. Votre compte online est défini par votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Les unités d'informations déterminent le prix

Nous facturons nos services par rapport à la demande, une devise propre à Credit Decision. Notre liste de prix indique tous les segments de données et services en nombre de demandes. Le nombre de demandes correspondant est déduit de votre compte online, lorsque vous avez recours aux données ou services. Vous pouvez en tout temps vérifier à l'écran la consommation actuelle de demandes et le total des derniers mois.

Financement par paiement anticipé

Vous évaluez votre besoin annuel en informations à l'avance et fixez le montant global de votre compte. Après la signature du contrat, le nombre de demandes acquies est porté au crédit de votre compte. Les demandes sont valables pendant 12 mois.

Consommation annuelle	Prix par demande en CHF	Prix total en CHF
100 demandes	3.50	350.–
200 demandes	3.00	600.–

Validité des prix

La liste de prix selon la consommation annuelle d'informations remplace toutes les versions précédentes et s'entend TVA exclue. Elle est valable à partir du 1er octobre 2006.

Contrat de partenariat Credit Decision

Le présent contrat régit les relations entre INKASSOMED SA, Eschenstrasse 12, 8603 Schwerzenbach, et le partenaire. Le partenaire acquiert des services auprès d'INKASSOMED SA conformément aux dispositions suivantes et aux conditions générales en vigueur.

Partenaire

Société::	Forme juridique:
Nom / Prénom:	N° de TVA:
Rue (siège social selon le RC):	NPA / Localité:
Adresse de correspondance / Boîte postale:	
E-Mail:	Konkordatsnummer:
Téléphone:	Télécopie::

Art. 1 Objet du partenariat

L'objet du partenariat du présent contrat est de prévenir de façon proactive les risques de créance grâce à des décisions de crédit claires sur la base de renseignements fondés et d'une expérience étoffée prouvée plusieurs années. INKASSOMED SA fournit à ses partenaires au travers de la base de données Credit Decision un fondement complet pour la décision à des fins d'identification sûre des clients nouveaux et existants, ainsi qu'à des fins d'évaluation de leur solvabilité et de leur honorabilité commerciale. Les données Credit Decision sont exclusivement mises à la disposition d'un cercle restreint d'utilisateurs. Chaque partenaire a accès à toutes les informations des autres et accepte en contrepartie d'introduire dans la base les données relatives aux créances non acquittées dans les délais. Avantages : ce système permet un accès interentreprises et intersectoriel à des observations sûres issues de l'expérience et garantit l'actualisation et l'enrichissement permanents de la base.

Art. 2 Volume d'acquisition annuel

Le partenaire acquiert l'abonnement suivant à la base de données Credit Decision pour une durée de validité de 12 mois (hors TVA).

Nombre de demandes: _____ à CHF _____ = Total CHF _____

Demandes valables jusqu'au: _____

Domaine d'utilisation du volume d'acquisition annuel:

Tous les produits d'information proposés par le biais de la base de données Credit Decision..

Art. 3 Conditions et dispositions générales

Le partenaire accepte les conditions générales d'INKASSOMED SA, y compris le for juridique établi et les dispositions en vigueur, qui font partie intégrante du présent contrat.

Remarques:

Lieu / Date

Lieu / Date

Signature du partenaire

Signature d'INKASSOMED SA

Prière de nous renvoyer le formulaire complété pour signature à l'adresse suivante:
INKASSOMED SA, C.P. 450, 1000 Lausanne 9

Conditions générales

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales ont pour objet l'offre d'informations et de services de la société INKASSOMED SA et des entreprises partenaires affiliées à celle-ci. Les éventuels accords conclus séparément et par écrit entre INKASSOMED SA et le client priment sur les présentes conditions. Les tarifs en vigueur et leurs dispositions font partie intégrante des présentes conditions.

2. Prestations dans le cadre du service Credit Decision

2.1 Données bancaires en ligne

INKASSOMED SA offre les services suivants:

- une offre exclusivement accessible aux clients d'accès direct aux informations publiées sur Internet par INKASSOMED SA.
- une possibilité d'accès permanente aux données bancaires en ligne. L'installation informatique est surveillée les jours ouvrables de 7.00 heures à 22.00 heures et le samedi de 7.00 heures à 12.00 heures. En dehors de ces périodes de fonctionnement, l'accès peut être interrompu pour des opérations de maintenance.
- la transmission des informations proposées, à intervalles régulières, est à déterminer par INKASSOMED SA.

2.3 Offre d'information personnalisée

INKASSOMED SA donne la possibilité au client de commander, en ligne ou par tout autre moyen de communication approprié, des extraits des informations publiées en ligne, des sélections d'informations spécifiques, des informations recherchées récemment ou une combinaison de ces possibilités.

2.4 Service d'assistance

INKASSOMED SA met à la disposition du client un service d'assistance téléphonique accessible les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8.00 heures à 17.30 heures.

3. Engagements du client

3.1 Prix

Le client paie à INKASSOMED SA les prix résultant du tarif en vigueur pour l'acquisition d'informations et de services. En cas de retard de paiement, l'accès à l'offre d'information peut être suspendu, l'ensemble des versements à acquitter jusqu'à l'expiration du contrat restant dus. En cas de retard de paiement, INKASSOMED SA se réserve le droit d'appliquer un intérêt de retard de 5% p.a. et / ou, après la fixation d'un délai supplémentaire, de dénoncer le contrat avec effet immédiat sans aucune prétention de remboursement quelconque de la part du client.

3.2 Paiement anticipé

Si le client acquiert des unités d'informations moyennant paiement anticipé sous la forme d'un volume annuel, celles-ci sont portées à son crédit avec une durée de validité de 12 mois. Lors du renouvellement du contrat, le client acquiert le même volume annuel moyennant paiement anticipé pour 12 mois supplémentaires. Au terme de la durée de validité ou en cas de résiliation du contrat, les informations non acquises expirent sans dédommagement. Si le client dépasse son volume annuel, les informations excédentaires lui sont facturées au prix unitaire initialement convenu.

3.3 Obligation de discrétion

L'utilisation et l'exploitation des services d'informations qui sont fournis sous quelque forme que ce soit par INKASSOMED SA sont exclusivement autorisées au client, à ses employés et aux tiers sous son contrôle majoritaire. Les clients qui acquièrent régulièrement des services d'informations pour le compte de tiers (revendeurs d'informations, par exemple) et qui signalent cette circonstance lors de la conclusion du contrat ou avant l'acquisition d'informations sont autorisés à procéder à une transmission unique à un tiers, sans préjudice de l'obligation de discrétion. Toute autre utilisation sans l'autorisation écrite préalable d'INKASSOMED SA est réputée abusive, en particulier la transmission des informations à d'autres personnes, l'utilisation et l'exploitation par celles-ci, ainsi que la production de supports imprimés ou électroniques à des fins de distribution. En ce qui concerne les extraits d'articles de presse mis à disposition par INKASSOMED SA dans la gamme de produits Credit Decision, les dispositions suivantes s'appliquent : Le client est tenu de solliciter le consentement pour une éventuelle exploitation de l'article de presse auprès de la maison d'édition pertinente, voire de son propriétaire juridique, étant donné que INKASSOMED SA ne dispose pas de tels droits (droits d'auteur pour exploitation d'extraits d'articles de presse). Les articles de presse soumis ne sont exclusivement destinés qu'à une utilisation privée, à savoir qu'ils ne peuvent être utilisés qu'à titre de documentation et d'information privées et/ou en usage interne. Ils ne peuvent, notamment, ni être publiés ni être rendus accessibles à des tiers (p.ex. sur un site Internet). Aucune archive médiatique publique ne peut être constituée desdits articles de presse, lesquels ne peuvent en aucun cas faire l'objet de tels archivages médiatiques.

4. Protection des données

4.1 Données relatives au client

INKASSOMED SA conserve l'ensemble des données qui sont nécessaires à la prestation des services et à la facturation. INKASSOMED SA peut également utiliser ces données à des fins de marketing internes.

4.2 Données de solvabilité

Conformément à la loi suisse relative à la protection des données, un client peut uniquement acquérir des données destinées à la vérification de la solvabilité d'une personne physique ou morale lorsqu'il possède un intérêt suffisant pour le renseignement. L'intérêt pour le renseignement est notamment réputé suffisant lorsque le client requiert les données pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat avec la personne concernée (article 13, paragraphe 2, point C de la loi relative à la protection des données). Intrum Justitia SA se réserve le droit d'effectuer des contrôles de routine systématiques, afin de vérifier le bienfondé de l'intérêt légitime selon art. 13, paragraphe 2 point C de la loi relative à la protection des données. Les clients ayant leur siège ou leur domicile à l'étranger s'engagent à respecter les dispositions de la loi suisse relative à la protection des données. Ils s'engagent en particulier à ne pas transmettre à un tiers les données personnelles acquises auprès d'INKASSOMED SA, à accorder aux personnes concernées un droit d'information indépendant sur ces données et à accorder aux personnes concernées un droit de rectification des données erronées. Tout traitement de données personnelles par le client qui ne correspond pas aux dispositions des présentes conditions générales ou de la loi suisse relative à la protection des données est réputé constituer une utilisation abusive. En cas de constatation d'une possible violation des obligations ou interprétation erronée, le client est tenu de rétablir la situation conforme au droit dans un délai de 30 jours après demande écrite de INKASSOMED SA, en informant par écrit la personne concernée quant à l'incident et en confirmant l'observation future des dispositions de protection des données. Si le client n'a pas pris les mesures nécessaires à l'expiration du délai de 30 jours, l'accès à l'offre d'information peut être suspendu, l'ensemble des versements en traitement jusqu'à l'expiration du contrat restant dus. Dans ce cas, INKASSOMED SA peut également dénoncer le contrat avec effet immédiat et sans droit de remboursement quelconque dans le chef du client.

5. Responsabilité du client

Le client assume la responsabilité des dommages provoqués par une utilisation abusive des informations et services d'INKASSOMED SA. Chaque occurrence de non-respect d'un accord est sanctionnée par un forfait d'indemnité de 50 000.- CHF.

6. Responsabilité d'INKASSOMED SA

Toute responsabilité d'INKASSOMED SA en ce qui concerne l'exactitude et l'intégralité des informations publiées ou fournies, au niveau de la forme et du contenu, est expressément exclue. De même, toute responsabilité d'INKASSOMED SA en ce qui concerne les liens (Links) indiqués vers les sites Internet de tiers est expressément exclue. INKASSOMED SA n'est pas tenue à réparation pour un quelconque dommage (sont notamment compris, sans limitation, les dommages résultant du manque à gagner, l'interruption des activités, la perte d'informations ou de données commerciales et toute autre perte financière) qui se produit à la suite de l'utilisation des services d'INKASSOMED SA ou de l'impossibilité de l'utilisation, même si l'éventualité d'un tel dommage a été notifiée à INKASSOMED SA.

7. Durée et fin du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de douze mois. S'il n'est pas résilié par écrit trois mois avant son expiration, il est reconduit pour une nouvelle période de douze mois. En cas de résiliation du contrat, l'obligation de respect des dispositions relatives à la protection des données et l'obligation de paiement des sommes dues pour les services acquis subsistent.

8. Modification des conditions générales et des prix

INKASSOMED SA est habilitée à adapter ou à compléter à tout moment les présentes conditions générales et les prix. Les adaptations ou compléments sont notifiés au client de façon appropriée et sont réputés approuvés si aucune contestation n'est reçue dans un délai d'un mois. Ces Conditions générales sont applicables à partir du 1er août 2005 et remplacent toutes les précédentes.

9. Droit applicable for juridique

L'ensemble des relations juridiques entre le client et INKASSOMED SA sont exclusivement régies par le droit suisse. Le lieu d'exécution, le lieu d'exploitation (ce dernier, exclusivement pour les clients ayant leur siège ou leur domicile à l'étranger) et le for juridique exclusif pour l'ensemble des litiges résultant du présent contrat sont établis à l'endroit du siège d'INKASSOMED SA.

INKASSOMED

Eschenstrasse 12
8603 Schwerzenbach
Tél.: 0844 85 33 57
Fax: 044 806 57 70
info@inkassomed.ch
www.inkassomed.ch

INKASSOMED

Rue Pré du Marché 23
1004 Lausanne
Tél.: 021 643 70 48
Fax: 021 646 02 75
info@inkassomed.ch
www.inkassomed.ch